

Drummondville, le 25 août 2015

COMMUNIQUÉ (pour diffusion immédiate)

Les migrations du bestiaire :
EXPOSITION JEAN PAUL RIOPELLE



Du 8 septembre au 18 octobre, la Galerie d'art Desjardins présente une exposition thématique de l'artiste Jean Paul Riopelle, un événement intégré aux fêtes du 200e de Drummondville.

Sous l'intitulé de « Migrations du bestiaire », plus de 40 œuvres s'échelonnant de 1944 à 1992 seront offertes à la vue du public. Principalement constituée d'œuvres sur papier, cette exposition comportera aussi des tableaux et des sculptures.

Si la notoriété de cet artiste s'est principalement établie avec ses tableaux « mosaïstes » de la décennie de 1950, sa production s'est aussi aventurée sur différentes avenues, dont celle du bestiaire, laquelle s'est avérée particulièrement prolifique. C'est ainsi que tout au long de sa carrière, les animaux ont occupé une place importante dans ses œuvres, ce dont témoigne la présente exposition. On pense volontiers aux hiboux et aux oies, mais une faune beaucoup plus riche s'y retrouve avec régularité et constance.



Riopelle et Patou, rue Frémicourt, 1968. Photo Daniel Andrisse

De formation autodidacte, Jean Paul Riopelle est né à Montréal en 1923. Membre important du groupe automatiste, sa carrière individuelle prend son essor en 1947 alors qu'il s'installe en France. Il participe alors au mouvement de l'abstraction lyrique, dont il est un protagoniste éminent. Ses retours périodiques au Québec sont chaque fois l'occasion de constater l'évolution de son parcours visuel. Il est l'une des figures majeures de l'art contemporain au pays.

En montre à la Galerie d'art Desjardins du 8 septembre jusqu'au 18 octobre prochain, cette exposition est accessible du mardi au dimanche, de 13h00 à 17h00. L'entrée est libre.

La tenue de cette exposition est rendue possible grâce à la collaboration de la Corporation des fêtes du 200e de Drummondville et à la participation de la Galerie Simon Blais de Montréal, de Mesdames Yseult et Sylvie Riopelle, filles de l'artiste, ainsi que de certains collectionneurs privés.

(30)